

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES POLICES D'ABONNEMENT AU
RÉSEAU DE CHALEUR –
GYMNASSE DES VERSANTS D'AIME, ET ÉCOLE DE MUSIQUE, THÉÂTRE ET
DANSE « LE CALISON »**

L'an deux mil vingt-six le 22 juillet, le Conseil communautaire dûment convoqué le quinze juillet, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, RICHERMOZ Benoît, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à M. Pierre OUGIER), FAVRE Maryse (donne pouvoir à M. Benoît RICHERMOZ), MARTINOD Marie (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI)
MM. PELLICIER Alexandre (donne pouvoir à M. Hervé CHENU), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 5
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 28 juillet 2026 au 28 septembre 2026

Dans le cadre de sa politique de promotion des énergies renouvelables, la Communauté de communes Les Versants d'Aime a engagé une réflexion en vue de créer un réseau de chaleur à Aime-la-Plagne.

Pour cela, la Communauté de communes a réalisé le 12 février 2025 une modification de l'intérêt communautaire par délibération n° 2025-030 afin de se doter de la compétence « réseau de chaleur » sur des secteurs de la commune d'Aime-la-Plagne.

Le 14 mai 2025, une seconde délibération n° 2025-091 a approuvé la réalisation du réseau de chaleur dans le cadre d'une concession de service public.

Par délibération n° 2025-144 en date du 17 décembre 2025, la société Alpes Chaleur s'est vu confier la délégation de service public à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois énergie.

Ce projet vise à produire à terme 1,45 GWh/an de chaleur et permet d'éviter environ 451 tonnes de CO₂ par an, en substitution aux énergies fossiles, contribuant ainsi à la transition énergétique du territoire.

Dans ce cadre, la société de projet **Chaleur Partagée des Versants d'Aime**, concessionnaire du service public, assure la production, le transport et la distribution d'énergie calorifique dans les conditions définies par le contrat de concession.

Afin de permettre le raccordement de bâtiments communautaires ou d'intérêt public au réseau de chaleur, il convient de conclure des **polices d'abonnement** définissant les conditions de fourniture d'énergie calorifique (durée, tarification, conditions techniques, responsabilités, etc.).

Il est ainsi proposé de raccorder et d'autoriser la signature des polices d'abonnement pour les bâtiments suivants qui correspondent à la 1ère phase de mise en service du réseau de chaleur entre l'été 2026 et le printemps 2027 :

- Le Gymnase des Versants d'Aime – raccordé à l'été 2026
- L'école de musique « Le Calison », - raccordé au printemps 2027

Ces abonnements permettront d'assurer l'alimentation en chaleur de ces équipements publics dans des conditions optimisées sur le plan économique et environnemental.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu la délibération n° 2025-030 du 12 février 2025 concernant la prise de compétence « réseau de chaleur » par la Communauté de communes Les Versants d'Aime sur des secteurs de la commune d'Aime-la-Plagne ;

Vu la délibération n° 2025-091 du 14 mai 2025 approuvant la réalisation du réseau de chaleur dans le cadre d'une concession de service public ;

Vu la délibération n° 2025-144 du 17 décembre 2025 attribuant la DSP à la société Alpes Chaleur à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ;

Vu la création de la société de projet Chaleur Partagée des Versants d'Aime portant pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur ;

Vu les projets de polices d'abonnement au réseau de chaleur pour les bâtiments concernés.

APPROUVE le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments suivants :

- Le Gymnase des Versants d'Aime,
- L'école de musique « Le Calison »

APPROUVE les termes des polices d'abonnement correspondantes, telles qu'annexées à la présente délibération.

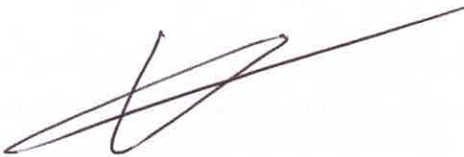
AUTORISE le Président à signer lesdites polices d'abonnement avec la société Chaleur Partagée des Versants d'Aime, ainsi que tout document afférent.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces raccordements.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 22 JUILLET 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

